

jugement est mis en délibéré
sera rendu le 21 avril.
Patrick Guerrier.

de recevoir la visite de M. Vi-
gneaux, producteur de fruits à
Ambres.



L'incendie mortel s'était déroulé 1er avril 2018. / DR.

Incendie mortel à Albi : la SCI reconnue coupable

Le tribunal judiciaire d'Albi a rendu, hier, son délibéré, dans le dossier de l'incendie d'un immeuble au cœur d'Albi. Le 1er avril 2018, Christine Raynaud, la locataire de l'appartement d'où était parti le feu était décédée. Le couple voisin de la victime et leur enfant de 11 ans avaient eu la vie sauve grâce à l'intervention des pompiers.

Le tribunal a reconnu coupable d'homicide involontaire, la société civile immobilière La Forge du Ruisseau. Lors de l'audience, le 10 février 2022, les débats avaient tourné autour de la présence de détecteurs de fumée dans ces appartements ; une obligation depuis 2015.

Selon la responsable de la SCI, 10 détecteurs de fumée avaient été achetés en 2011 mais elle avait été incapable d'indiquer s'ils étaient installés ou non et si les locataires avaient changé

les piles pour le fonctionnement de ces appareils.

De leurs côtés, les voisins de la victime avaient indiqué qu'un socle était bien posé au plafond mais sans le détecteur. « J'ai dû l'acheter moi-même », avait affirmé la voisine.

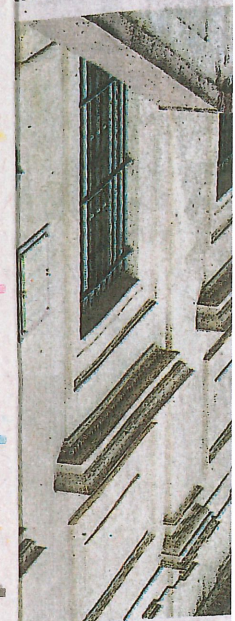
L'expertise technique avait conclu à un « sinistre accidentel » sans en définir la cause.

Le tribunal a donc conclu à la responsabilité de la SCI. Une reconnaissance de culpabilité assortie d'une peine d'amende de 10 000 euros avec sursis pour la propriétaire au regard de sa qualité au moment des faits. Elle avait hérité de la responsabilité de la SCI à la mort de son père quelques mois avant l'incendie. Pour Me Albarède, l'avocat des deux filles de la victime, la décision du tribunal était une satisfaction.

P.G.

es activités sur le vil-
Gaillac mais qui a de
roline Cavailles, do-
es amies et future co-
nt, il décide de le louer
liste. Détenteur d'un
village, décide de
re Thiermo Bah, mé-
es élections muni-
ois mois avant le pre-
débute en jan-

présider sur sa commu-



dev
règ

RE

01-135-53